

Arrêté n°SAGJ-21-114

**Portant sur la composition des sections de vote et du bureau en charge des opérations de dépouillement pour le renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans
(Scrutins du 9 novembre 2021)**

Composition des sections de vote et du bureau en charge des opérations de dépouillement

Renouvellement intégral des membres de la Commission Paritaire d'Établissement de l'Université du Mans

Scrutins du 9 novembre 2021

- Vu** le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 octobre 2020 publié au bulletin officiel n°44 du 19 novembre 2020, prorogeant le mandat des membres de la Commission Paritaire d'Établissement au 4 juillet 2021;
- Vu** l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation du 4 juillet 2021 publié sur le site internet de l'établissement le 16 juillet 2021, prorogeant le mandat des membres de la Commission Paritaire d'Établissement au 31 janvier 2022 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-20-040 du 28 septembre 2020 portant sur la proportion des femmes et des hommes dans chaque groupe de la Commission Paritaire d'Établissement ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-21-085 du 1er juillet 2021 portant sur l'actualisation de la proportion des femmes et des hommes dans chaque groupe de la Commission Paritaire d'Établissement ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-21-089 du 22 juillet 2021 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans (scrutins du 9 novembre 2021);
- Vu** l'arrêté SAGJ-21-106 du 03 octobre 2021 portant sur la recevabilité des candidatures pour le renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans (scrutins du 9 novembre 2021);
- Vu** l'arrêté SAGJ-21-037 du 29 avril 2021 fixant la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-21-114

**Portant sur la composition des sections de vote et du bureau en charge des opérations de dépouillement pour le renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans
(Scrutins du 9 novembre 2021)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

L'arrêté SAGJ-21-089 du 22 juillet 2021 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans (scrutins du 9 novembre 2021) avait fixé dans son article 5 l'implantation et les heures d'ouverture des sections de vote comme suit :

- Pour le site du Mans

Les électeurs, affectés sur le site du Mans, voteront dans le hall d'accueil de la Maison de l'université de 9 h à 17 h sans interruption.

- Pour le site de Laval

Les électeurs, affectés sur le site de Laval, voteront à l'IUT de Laval, salle TD1 du département informatique de 8 h à 16 h sans interruption.

ARTICLE 1- Composition des sections de vote

Conformément à l'article « 5.2 – Composition » de l'arrêté susvisé, la composition des sections de vote est arrêtée comme suit :

- **Pour le site du Mans, section de vote hall de la maison de l'Université**

Président	Pierre Louis d'ILLIERS	Directeur général des services
Secrétaire	Violaine DUMUR	Responsable du SAGJ
Assesseurs - Délégués de liste	Stéphanie DUCHEMIN Tony LECOMTE Michel PELET Marie-José PERNIN	SNPTES
	<i>Indisponibilité des candidats présents sur les listes</i>	FSU
	<i>Indisponibilité des candidats présents sur les listes</i>	UNSA Education
Assesseurs - Personnels de l'Université	Blandine BRUYERE Carla FERNANDEZ Mathilde BOULGARIAN Aude CARTEREAU Katia RIVIERE	SAGJ

Le Mans, le 08 novembre 2021,



Arrêté n°SAGJ-21-114

**Portant sur la composition des sections de vote et du bureau en charge des opérations de dépouillement pour le renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans
(Scrutins du 9 novembre 2021)**

- **Pour le site de Laval, section de vote salle TD1 du département informatique de l'IUT de Laval**

Président	Yvon JEHANNO	
Secrétaire	Thierry AMIARD	
Assesseurs - Délégués de liste	<i>Indisponibilité des candidats présents sur les listes</i>	FSU, UNSA Education et SNPTES
Assesseurs - Personnels de l'Université	Vincent BARRE Lucie DOLAN Marie-Claude HELBERT Jean-Luc HOARAU Isabelle LEHOUELLEUR Cécile LUCAS Nathalie MARCHAND Isabelle MARTIN Marie de MEYNARD Catherine MONGONDRY Serge ORVOEN Anne-Laure TEXIER	

ARTICLE 2 - Composition du bureau en charge des opérations de dépouillement

Conformément à l'article « 10.1- Dépouillement » de l'arrêté susvisé, il sera procédé aux opérations de dépouillement dans le hall de la maison de l'Université après la clôture des bureaux de vote, le mardi 9 novembre 2021 à 17 h 30.

Les opérations devront se dérouler dans le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité liées à la pandémie Covid-19 applicables ce mardi 9 novembre 2021.

Le bureau en charge des opérations de dépouillement sera composé comme suit :

Le Mans, le 08 novembre 2021,



Arrêté n°SAGJ-21-114

Portant sur la composition des sections de vote et du bureau en charge des opérations de dépouillement pour le renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans
(Scrutins du 9 novembre 2021)

Président du bureau de vote	Pierre Louis d'ILLIERS	Directeur général des services
Secrétaire	Violaine DUMUR	Responsable du SAGJ
Assesseurs - Délégués de liste	Mathieu EDELY Axel PITROU Martine ERVE <i>Indisponibilité des candidats présents sur les listes</i>	SNPTES UNSA Education FSU
Assesseurs - Personnels de l'Université	Blandine BRUYERE Carla FERNANDEZ Mathilde BOULGARIAN Christian GUIBERT Katia RIVIERE	

ARTICLE 3 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera affiché au sein de la Maison de l'Université, 1er étage près du bureau 106 et au sein de chaque composante à la diligence de leur responsable administratif et mis en ligne sur le site internet de l'Université, www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Élections 2021-CPE ».

Pascal LEROUX

